

**DECLARATION SUR L'HONNEUR SUR L'ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET ENTRE
L'ACTIVITE DE CONSEILLER SPECIAL A LA COMMISSION ET SES AUTRES ACTIVITES**

Le conseiller spécial :

Nom : *PICARD*

Prénom : *Jean-Jacques*

Mandat du conseiller spécial : *Membre externe du Comité de Suivi des Audits*

Cabinet du Commissaire :

Nom : *BARROSO*

Prénom : *José Manuel*

La Commission européenne a l'intention d'offrir un contrat de conseiller spécial à M. Jean-Jacques PICARD. Ce contrat est régi par l'article 5 et les articles 123 et 124¹ du Régime applicable aux autres agents (RAA) des Communautés européennes qui définissent les droits et les obligations des conseillers spéciaux (cf. Annexe), et la Réglementation relative aux conseillers spéciaux².

L'attention du conseiller spécial est attirée en particulier sur les obligations qui lui incombent **dans l'exercice de ses tâches de conseiller spécial:**

- de s'acquitter de ses tâches de manière impartiale et objective et dans le respect de son devoir de loyauté et de discrétion envers les Communautés, et de se laisser guider uniquement par les intérêts des Communautés ;
- de n'accepter d'instructions d'aucun gouvernement, autorité, organisation ou personne extérieure à la Commission, dans le cadre de ses fonctions de Conseiller spécial;
- de ne traiter, dans l'exercice de ses fonctions de conseiller spécial, aucune affaire dans laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt personnel, notamment familial ou financier, de nature à compromettre son indépendance, et, le cas échéant, d'en informer immédiatement par écrit l'Autorité Habilitée à Conclure les Contrats d'engagement (AHCC)³;
- de ne pas accepter d'un gouvernement ni d'aucune source extérieure à la Commission, en raison de ses tâches de conseiller spécial, sans autorisation de l'AHCC, une distinction honorifique, une décoration, une faveur, un don ou une rémunération.

Le conseiller spécial s'abstiendra de faire état de sa fonction d'une manière inappropriée et qui pourrait de ce fait nuire à l'image de la Commission ou du Commissaire.

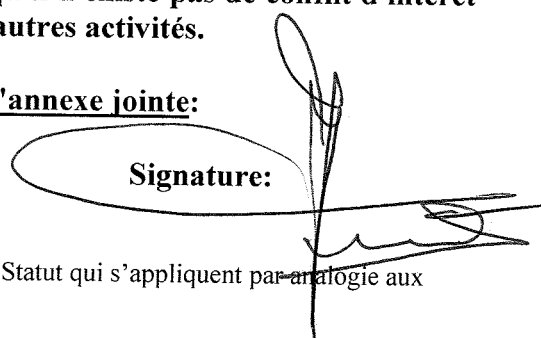
Je soussigné, Jean-Jacques PICARD, **déclare avoir pris connaissance de mes obligations telles que reprises ci-dessus et certifie sur l'honneur qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt entre ma future fonction de Conseiller spécial et mes autres activités.**

Veillez s.v.p. dater et signer ce formulaire ainsi que l'annexe jointe:

Date:

14 - 01 - 2008

Signature:



¹ L'Article 124 du RAA fait référence aux articles 11, 11bis et 12 du Statut qui s'appliquent par analogie aux conseillers spéciaux.

² Réglementation relative aux Conseillers spéciaux de la Commission adoptée le (...) 2007.

³ Via l'unité DG ADMIN/A5 "Organigramme et personnel d'encadrement".